



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E40268

VALABLE JUSQU'AU 04/04/2026

ÉDITÉ LE 14/01/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/10/1991

Forme juridique : SAS

DEPUIS LE 31/12/2015

Capital : 342 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC CRETEIL

Siret : 383 026 564 00047

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 2103373

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 499360H1244000/001 488850

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 499360H1244000/001 488850

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2025

Raison sociale : SOCIETE AURION ET COMPAGNIE

66 RUE DU PROFESSEUR PAUL MILLIEZ
94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Téléphone : 01 48 81 59 52

Fax :

Portable : 01 48 81 59 52

Site Internet : www.groupe-climater.com

E-mail : aurion@groupe-climater.com

Responsabilité légale :

CAZALET PHILIPPE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 103 Tranche de classification : EFF5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² Mention RGE	21/02/2023
5232	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² Mention RGE	01/02/2023
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² Mention RGE	21/02/2023
5511	Installation de systèmes de Gestion Technique Centralisée (GTC) Mention RGE	19/04/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	06/12/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	06/12/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1